



## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL SCIENTIFIQUE**

### **- SEANCE DU 6 OCTOBRE 2011 -**

Etaient présents : M. BAUDRY, Mme BRUGERE-LEBLANC, M. BRUN, Mme GAILLARD, M. GRANDJEAT, Mme GOMEZ-VIDAL, Mme GUILHAMON, M. PERNOT, M. AMELOT, Mme CAMARADE, Mme COLIN, M. REVAUGER, Mme CHOUKRI, M. SELVA, M. LABESQUE, M. MARTY, M. SANKA, M. DAVERAT.

Etaient représentés : M. DI MEO, Mme GILLE-BELOVA, M. LAURAND.

Etaient invitées : Mme CAILLOT, Mme DUTHU, Mme LENOIR.

Le quorum étant atteint, le président BRUN ouvre la séance à 13 h 45.

### **I - CAMPAGNE D'EMPLOI 2012 POSTES ENSEIGNANTS**

Le président BRUN dit qu'il s'agit de la dernière campagne d'emploi organisée par l'équipe présidentielle actuelle et qu'elle sera menée à son terme par la prochaine équipe. Ce mandat présidentiel aura été marqué par une stagnation des emplois malgré la hausse du nombre d'étudiants, l'augmentation de l'offre de formation et des difficultés budgétaires liées à un manque de moyens octroyés par le ministère. Des réunions ont eu lieu à tous les niveaux et toutes les propositions ont été discutées.

Au fil des discussions, des modifications ont été apportées. Le résultat des discussions qui ont impliqué toutes les instances de l'établissement, a été approuvé par le CTP pour être présenté au CEVU, au CS et demain au CA. Tout cela s'inscrit dans le cadre d'une université autonome qui gère son stock d'emplois. La loi nous impose de réserver 6 % des postes Enseignants aux handicapés. De plus, un projet de loi devrait offrir la possibilité, dans le cadre de la sécurisation des parcours professionnels, de titulariser des agents contractuels poste pour poste. Cette campagne d'emploi qui s'inscrit dans le cadre de l'offre de formation et du contrat quinquennal permettra de transformer des postes de professeur et de Maîtres de Conférences en PRAG ou en PRCE pour maintenir le taux de couverture. Elle propose un équilibre entre la nécessité de couvrir l'offre de formation et les contraintes du système SYMPA qui prend en compte le nombre d'étudiants présents aux examens et d'enseignants chercheurs producteurs. Le fait de créer des postes de PRAG permet certes d'économiser sur l'offre de formation mais nous fait perdre la ressource offerte par la comptabilisation des producteurs. Notre réflexion a été guidée par l'idée d'un moratoire, après deux campagnes de recrutement successives, marquée par un redéploiement des postes de lettres. Par exemple, le poste d'occitan va renforcer notre potentiel recherche.



En langue, l'augmentation du nombre d'étudiant en LEA et la diminution en LCE se traduira par des propositions de redéploiement vers les sciences du langage et le japonais au détriment du tchèque et du russe. Le président BRUN reconnaît bien volontiers que ces propositions ne peuvent convenir à l'ensemble des collègues, mais il souligne que la politique gouvernementale fait peu de cas des nouveaux impératifs liés aux évolutions de l'enseignement supérieur. Il rappelle que l'équipe présidentielle a œuvré sans partialité dans le sens de l'intérêt général. Il conclut en souhaitant au futur président de pouvoir disposer des moyens indispensables pour mettre en œuvre sa politique.

Mme GUILHAMON s'élève contre la transformation systématique de postes de Maîtres de Conférences en PRAG.

Le président BRUN signale que le CEVU, qui vient de s'achever, a émis un avis réservé sur cette campagne d'emploi enseignant. Mais chacun doit comprendre que nous souffrons de l'absence de création de postes alors qu'une offre de formation en augmentation a été validée par le ministère et qu'un plus grand nombre d'étudiants s'inscrivent à Bordeaux 3. Certaines disciplines, comme le LEA, connaissent une situation difficile. Faute de moyens humains, nous avons dû réduire des heures d'anglais. Il faut espérer que l'année prochaine il y aura des créations d'emploi.

M. GRANDJEAT critique la procédure adoptée marquée par un décalage entre les votes dans les départements et les votes des UFR. Il trouve choquant qu'un Conseil d'UFR reflète les postes d'un département. Il constate que la réforme interne a engendré un appauvrissement du débat démocratique. Il déplore que les enseignants du département d'anglais ne soient pas représentés au Conseil de l'UFR. Enfin, il trouve regrettable que les personnels BIATOS participent à la campagne d'emplois enseignants.

Le président BRUN répond que c'est la loi qui l'impose. Sur la préparation de la campagne d'emploi, il ajoute que dès le mois de juillet, l'équipe présidentielle, en s'appuyant sur l'existant, a déterminé des propositions qui ont été envoyées aux départements. Par exemple sur le poste de linguistique anglaise, le CEVU a proposé une modification sur laquelle le CS devra se prononcer. Dans certains cas les départements n'ont pas suivi les propositions de l'établissement. On a multiplié le nombre de niveaux de discussions possible ce qui complique le choix définitif. Les éléments pris en compte par l'équipe présidentielle ont été l'adossement au Centre de Recherche et les besoins en enseignement. Il passe la parole à Mme CAILLOT qui présente les éléments d'aide à la décision qui ont présidés aux choix de l'équipe présidentielle.

Mme CAILLOT dit que dans le cadre de la préparation de la campagne d'emplois enseignants 2012, ce document propose, pour permettre à tous les conseillers de participer à la discussion, de synthétiser un certains nombres d'éléments d'aide à la décision :

- des éléments financiers sur le coût des différentes catégories d'enseignants et la valorisation du modèle SYMPA (modèles d'allocation de nos moyens par le Ministère) des enseignants-chercheurs « producteurs »,
- des éléments sur la recherche et sur les charges pédagogiques, afin de couvrir les deux aspects de la fonction d'enseignant-chercheur,
- des éléments historiques sur le résultat des campagnes d'emploi précédentes, notamment sur les redéploiements de postes.

Elle présente le coût moyen annuel chargé (c'est-à-dire charges patronales comprises) des différentes catégories d'enseignants de l'université, basé sur les éléments financiers enregistrés entre les mois d'août 2010 et juillet 2011. Pour chacune des catégories, le coût moyen est calculé en réalisant une moyenne des salaires chargés des différents personnels appartenant à chacune des catégories. Ces éléments permettent



d'avoir une première approche du coût des transformations d'emploi. Dans le calcul qui est ensuite effectué pour chiffrer la campagne d'emploi, le coût moyen du poste d'origine est précisé et calculé à partir du grade du dernier occupant, et non pas seulement du corps (on prendra par exemple le coût moyen d'un PR 1<sup>ère</sup> classe et non pas seulement le coût moyen d'un PR qui regroupe les PR 2<sup>ème</sup> classe, 1<sup>ère</sup> classe et classe exceptionnelle).

En moyenne, en 2010-2011, la masse salariale d'un MCF est de 75 229 euros (coût moyen chargé hors PRES, PEDR ...). Si cet emploi était transformé en PRAG en 2012, l'établissement réaliserait une économie de 9 530 euros : coût moyen d'un MCF – (coût moyen d'un PRAG-coût de 192 heures complémentaires), soit 75 229 euros – (76 814 - 11 115 euros) (l'augmentation du potentiel de 192 h permettra d'économiser 192 heures complémentaires). Parallèlement, si l'on tient compte de la valorisation financière du modèle SYMPA, se priver d'un produisant A en SHS diminuerait l'économie de 12 118 euros. Dans l'exemple, l'économie anticipée par la transformation d'emploi pourrait donc être pratiquement neutralisée. Cependant si le MCF est non-produisant, l'économie est réelle, tout en offrant un taux de couverture de l'offre de formation par des titulaires plus important.

Elle termine son intervention en soulignant que c'est la première fois que ce type d'éléments sont portés à la connaissance du conseil.

M. RAMBAUD rend hommage à Mme CAILLOT pour ce travail et souligne la pertinence des critères utilisés.

Le président BRUN demande s'il y a des questions.

Mme GOMEZ-VIDAL s'étonne que dans un document précédent, les besoins en enseignants de son UFR aient été évalués à 18 et qu'il ne soit plus que 10 maintenant.

Le président BRUN répond que cela vient en partie de la nouvelle offre de formation et que le Conseil Scientifique n'a à connaître que des enseignants chercheur et non des PRAG. Dans le cas du LEA, il s'agit d'un problème conjoncturel. Il rappelle qu'il ne faut pas évoquer devant le Conseil Scientifique les aspects formation mais uniquement ce qui est lié à la recherche.

Mme GUILHAMON propose de limiter l'accès en 1<sup>er</sup> année en LEA.

Mme GOMEZ-VIDAL ajoute que le Conseil Scientifique doit tenir compte des besoins en enseignement et que tous les professeurs de langues devraient donner des cours en LEA.

Le président BRUN propose, en histoire, l'adossement du poste 22 MCF 0151 au CEMMC. En civilisation américaine, après le départ de M. LERAT, il reste M. GABILLET et deux enseignants qui interviennent mais qui ne sont pas Civilisationnistes. Les Maîtres de Conférences sont deux seulement et cette année les cours de civilisation américaine sont fait par un doctorant allocataire qui donne aussi des cours de civilisation américaine en LEA. Le premier vote a été unanime dans ce sens. Il précise que les postes n'appartiennent pas au département mais à l'établissement. Il demande ce qui rend ainsi indispensable un poste de professeur fléché civilisation américaine plutôt que Littérature Britannique ?

M. AMELOT signale que trois postes sont adossés à CLIMAS et il demande si deux postes en linguistique se justifient.

Mme BRUGERE demande combien il y a de postes en littérature britannique.

M. GRANDJEAT répond qu'il s'agit de Mme LISAK, M. BAILLON, Mme JAECK et M. DUVAL. Ils sont partagés sur les deux labos, SPH et CLIMAS. Il y aura un manque pour encadrer les doctorants en civilisation américaine où il y a des besoins importants ainsi qu'en



linguistique et en didactique. Il y a une seule didacticienne en anglais pour l'encadrement des mémoires de Master. Il propose donc que le poste soit en linguistique et didactique et non en linguistique seule.

Mme GOMEZ-VIDAL à propos du poste de M. LERAT, dit que son départ va laisser un grand vide et qu'il faudrait le remplacer en civilisation américaine.

M. GRANDJEAT dit que si l'on veut créer des postes en LEA, il en faut une vingtaine. La meilleure solution est d'obliger les collègues de LCE à faire des heures en LEA. Il ajoute qu'il ne faut pas créer de fossé entre le LEA et le LCE.

Mme GOMEZ-VIDAL demande que l'on mène une réflexion sur le partage LEA/LCE.

Mme GUILHAMON souligne que la perte de motivation des enseignants de LEA vient de la fonte des effectifs tout au long de l'année.

Mme GAILLARD dit qu'il sera très difficile d'obliger les collègues à donner des cours en LEA.

Le président BRUN est d'accord avec Mme GAILLARD, un acte d'autorité ne serait pas envisageable. L'établissement doit montrer qu'il soutient le LEA en organisant des assises dès la fin de la campagne d'emploi. Il propose de garder les postes en linguistique et de maintenir celui de Civilisation Américaine à la place de Littérature Britannique et de transformer un poste de Maître de Conférences en PRAG pour le LEA qui a perdu des postes au profit du LCE. En occitan suivant l'article 26-2 le poste sera réservé à un PRAG docteur et le poste de Maître de Conférence sera redéployé

Mme GAILLARD dit qu'il faut créer quelques postes de PRAG mais par ailleurs inciter les enseignants à donner des cours en LEA.

M. GRANDJEAT ajoute qu'il faudra rédiger le sous profilage de façon soigneuse.

Mme GOMEZ-VIDAL fait remarquer que sur le poste d'espagnol-catalan le recrutement a été infructueux. Trouver un PRAG dans cette spécialité sera difficile, d'autant qu'il devra préparer les cours d'agrégation. Elle regrette qu'il n'y ait plus d'enseignant chercheur en Catalan. Elle précise que tous les enseignants d'espagnol donnent des cours en LEA.

Le président BRUN ajoute qu'il y a un autre argument, AMERIBER est classé A +

Mme GUILHAMON dit qu'en littérature et Traductologie il serait plus justifié de ne mettre que littérature car la Traductologie peut être enseigné par d'autres enseignants chercheurs.

Mme GOMEZ-VIDAL précise que le Master Traductologie a été créé par Mme LEPAGE qui est traductrice professionnelle.

Le président BRUN propose au Conseil Scientifique de requalifier le poste de Mme MAS en Maître de Conférences Science du langage compte tenu du classement d'AMERIBER en A+ et de l'implication de ses enseignants en LEA. Il aborde le poste de phonologie du département de Sciences du Langage rattaché à l'équipe d'accueil CLARE. Il fait part d'une réponse proposition, relayée par le département de linguistique, qui a fait l'objet d'une motion des enseignants de sciences du langage, arrivée 5 jours après le vote du conseil d'UFR.



Mme GUILHAMON dit qu'en conseil d'UFR il n'avait pas été question de phonologie. La socio linguistique est plus porteuse et le profil phonologie est plus pointu.

Mme GAILLARD pense que le profil de sociolinguistique est plus large et plus fédérateur.

Le président BRUN précise que le poste reste adossé à CLARE. Il aborde le poste d'allemand de M. MONDOT.

M. BAUDRY lit une lettre de Monsieur LAURAND rappelant que Monsieur MONDOT est membre de l'équipe SPH.

Le président BRUN dit que le professeur recruté irait à CLARE ou à EEE. Pour le poste de Monsieur BURDA, le poste de Tchèque sera fléché vers le japonais.

Mme GUILHAMON dit que des collègues voulaient le transformer en poste de Russe.

Le président BRUN dit que le russe est la seule discipline autosuffisante en termes d'encadrement, alors que le Japonais est en déficit. Il passe aux postes de géographie où il y a un problème de double rattachement à des équipes de recherches. Il propose de rattacher un poste au Centre de Recherche LAM et l'autre à l'Equipe de Recherche ADES.

M. AMELOT demande pourquoi les trois postes de géographie ne sont pas rattachés à ADES.

Le président BRUN dit que des africanistes ont quitté ADES pour intégrer LAM. Il propose un poste à LAM et deux à ADES.

M. GRANDJEAT ajoute que nous avons intérêt à étoffer notre potentiel, mais il se demande si l'on doit inciter des chercheurs à aller au Centre de Recherche LAM.

Le président BRUN dit qu'il n'y a aucun intérêt financier dans l'affaire. Il propose de laisser ADES et LAM pour le profil du premier poste. Il aborde le poste de Monsieur LOQUAY.

M. BAUDRY lit une lettre de M. LANCIEN qui regrette que le profil du poste en Sciences de l'Information et de la Communication ne fasse pas référence au travail sur l'image qui lui paraît essentiel.

Mme BRUGERE-LEBLANC dit qu'un enseignant n'est pas propriétaire de son poste et qu'un retraité n'a pas à influencer sur le profil du poste de son successeur.

M. BAUDRY répond qu'il n'y a qu'un seul professeur qui travaille sur l'image dans le département ISIC. Puis, il parle du poste de M. REYMOND de l'IUT, les besoins sont en informatique, mais il informe les membres du conseil que la directrice du MICA souhaite un que le poste soit rattaché à la 71<sup>ème</sup> section du CNU.



Le président BRUN conclut qu'il est difficile de trouver un équilibre entre enseignement et recherche. Il reprend l'ensemble des propositions pour les présenter au vote :

|                      |    |
|----------------------|----|
| Ne se prononce pas : | 6  |
| Abstention :         | 1  |
| Contre :             | 2  |
| Pour :               | 13 |

➤ **Le Conseil Scientifique adopte la campagne d'emploi 2012 des postes enseignants.**

## **II - EXAMEN DES PROJETS RELEVANT DES PROGRAMMES BLANCS**

M. BAUDRY présente le projet de M. LANCIEN parvenu tardivement et qui n'a pas été examiné par la commission de la recherche. Il s'agit d'une journée d'étude prévue pour décembre 2012. Il demande si on l'examine aujourd'hui ou si l'on reporte.

M. GRANDJEAT dit qu'il ne faut pas faire d'exception et renvoyer à la prochaine session.

Mme CHOUKRI rappelle qu'il avait été dit que c'était le dernier examen de programmes blancs.

Mme GOMEZ-VIDAL dit qu'il faut respecter la règle.

M. BAUDRY propose d'examiner le projet de Monsieur LANCIEN le 3 novembre.

## **III - POLITIQUE BUDGETAIRE DE LA RECHERCHE**

M. BAUDRY précise que les chiffres qui avaient été donnés lors du dernier Conseil Scientifique étaient inexacts : les dépenses concernant les PSE étant en fait très supérieures à ce que qui avait été annoncé. Cela montre bien que la somme de 250 000 euros prévue pour 2011 n'était excessive. Il rappelle que nous avons pu notamment soutenir de manière significative des projets région, et que pour neuf projet sur dix qui ont été validés par le CCRDT, la somme obtenue voisine les 900 000 euros et donc s'approche de notre budget global pour la recherche.

Si nous avons dépensé l'ensemble de la somme dédiées au PSE, le soutien aux revues reste toujours possible, nous pouvons en effet utiliser le Préciput, dont on voit ici l'utilité.

Il dit qu'on repart en 2012 sur un budget équivalent au précédent soit 990 000 euros et propose de nouvelles orientations. En ce qui concerne le calcul du socle de la dotation des équipes, il propose que soient prises en compte les dépenses des années 2008, 2009, 2010. Par ailleurs, il propose que le critère des enseignants chercheurs produisant d'une équipe ait un poids proportionnel. En 2011 la répartition entre les dépenses et le nombre de producteurs était de 75 % et 25 %, il propose pour 2012 une répartition 70 % 30 %. Par ailleurs, il propose que la somme des PSE soit modifiée, et qu'elle passe de 250 000 euros à 200 000. Pour mémoire le BQR était de 120 000 euros. La somme de 200 000 euros devrait nous permettre de continuer d'apporter le soutien nécessaire aux projets région et de soutenir financièrement des projets ambitieux dans le cadre des axes prioritaires. Si la somme des PSE est diminuée, c'est pour permettre aux équipes d'obtenir une dotation plus importante. Toutefois, ce ne sont pas 50 000 euros qui seront versés aux équipes. En effet, il



nous faut prévoir dans notre budget recherche une somme passant de 35 000 à 65 000 euros pour les amortissements non neutralisés. Si en 2012 la dotation des équipes est augmentée (passant de 485 000 euros à 510 000 euros, ce qui correspond à peu près à ce que donnait le ministère au temps des dotations fléchées) c'est pour que les équipes n'aient pas besoin de se tourner vers les PSE pour retrouver l'argent qui est nécessaire à leur fonctionnement. C'est aussi dans le but de rationaliser la gestion des programmes blancs. Il est proposé que ceux-ci ne soient plus traités au fil de l'eau mais fassent l'objet, comme les axes prioritaires, de sessions : il s'agit de diminuer l'effet de dispersion que peut générer le fil de l'eau au sein des équipes et les surcharges de travail à la Direction de la Recherche. Un traitement en session permet en outre un meilleur suivi des dépenses et un choix plus éclairé des projets retenus.

Dans le cadre des programmes blancs, il est proposé de continuer de soutenir des colloques importants : pour lesquels l'équipe s'engage de manière significative, qui impliquent des étudiants de Master et des doctorants, qui renforcent ou génèrent des partenariats avec d'autres universités ou institutions françaises ou étrangères. Ce sont aussi des projets novateurs, des recherches émergentes qui pourront être soutenues dans ce cadre. L'ensemble de ces propositions provient des discussions qui ont eu lieu dans le cadre de la conférence des directeurs d'équipes. Les producteurs de Bordeaux 3 sont en cours de recensement, à ce jour, il y a 365 réponses sur 426 enseignants chercheurs. Ce recensement est important pour le calcul de notre dotation, d'une part et pour le calcul de la dotation des équipes d'autres part. En ce qui concerne la prise en compte des producteurs d'une équipe, il est proposé d'ajouter aux enseignants chercheurs de Bordeaux 3 les enseignants chercheurs rattachés à d'autres universités comme cela se fait à Bordeaux IV et donc de ne pas attendre la signature de conventions avec les autres établissements.

Mme GAILLARD pensait que le recensement des producteurs était une initiative de Bordeaux 3.

M. BAUDRY dit que la dotation venant des producteurs est annualisée suivant le modèle SYMPA. Il dit que d'autres établissements ont pu procéder différemment, en sollicitant les directeurs des unités de recherche pour recenser les producteurs de leur équipe. Etant donné que l'évaluation de l'AERES date de 2009, il n'était plus possible de prendre en compte les fiches d'activités qui avaient été renseignées pour cette évaluation. Il signale que les critères de l'AERES prennent aujourd'hui en compte l'investissement dans des activités administratives.

Mme GAILLARD demande si la notation de l'AERES intervient encore.

M. BAUDRY répond que c'est évidemment toujours le cas.

M. GRANDJEAT trouve que les critères du recensement n'étaient pas tous accessibles et qu'il y aurait des rubriques à rajouter pour le calcul de la dotation des équipes, comme l'intervention dans des congrès internationaux. Il demande que l'on prenne en compte le dynamisme scientifique de l'équipe et le nombre de projet dans lesquels elle est impliquée.

M. AMELOT signale l'absence de prise en compte des collègues du CNRS.

Mme LENOIR dit qu'alors il faudrait intégrer également les ressources du CNRS.

Mme CHOUKRI ajoute que si on ne prend pas en compte les programmes de recherche avec la MSHA, il y a une perte de financement pour les équipes.

M. BAUDRY répond que les relations entre Bordeaux 3 et la MSHA devraient être précisées en ce qui concerne les stratégies de politiques scientifiques. Il prévoit d'inviter le



Directeur de la MSHA à un prochain Conseil Scientifique. Il rappelle que les équipes de recherche hébergées à la MSHA doivent s'acquitter d'un loyer qui est en fait pris en charge par notre établissement.

Mme LENOIR précise que Bordeaux 3 paye un loyer de 18 000 euros à la MSHA.

M. BAUDRY dit que le 3 novembre tous les éléments nécessaires devraient être en notre possession pour que nous puissions nous prononcer par un vote sur notre politique scientifique et son modèle budgétaire pour 2012.

#### **IV - ORGANISATION ET BUDGET DES JOURNEES DE LA RECHERCHE (TRANSVERSES)**

M. BAUDRY remercie Mme DUTHU pour son implication dans l'organisation des journées de la recherche Transverses et lui passe la parole.

Mme DUTHU présente le budget prévisionnel des Transverses.

M. BAUDRY ajoute que des collègues juristes de Bordeaux 4 interviendront lors de ces journées.

Mme GUILHAMON demande comment a circulé l'appel à communication.

Mme DUTHU répond par l'intranet.

M. PERNOT dit qu'il faut être vigilant envers Cap Sciences qui a des velléités hégémoniques.

Mme DUTHU répond que Cap sciences sert de relais lors des fêtes de la science.

M. BAUDRY conclut en signalant que les actes de ces publications seront publiés sous forme électronique.

#### **V - QUESTIONS DIVERSES**

En l'absence de questions diverses, l'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 17 h 15.

Le Président,

Patrice BRUN